

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/3765
22 août 1968
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 22 AOUT, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE
REPRESENTANT PERMANENT ADJOINT DE LA YOUGOSLAVIE

J'ai l'honneur de communiquer ci-après le texte d'une déclaration du Gouvernement de la République fédérative socialiste de Yougoslavie concernant la situation dans la République socialiste tchécoslovaque, qui a été publiée le 22 août 1968 et qui se lit comme suit :

"Le Conseil exécutif fédéral se déclare gravement préoccupé par l'entrée illégale des forces armées de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, de la République populaire de Pologne, de la République démocratique allemande, de la République populaire hongroise et de la République populaire de Bulgarie dans la République socialiste tchécoslovaque et condamne l'occupation du territoire de ce pays.

L'intervention armée des pays susmentionnés, qui a eu lieu sans qu'il y ait invitation et contre la volonté du gouvernement et des autres organes constitutionnels de la République socialiste tchécoslovaque, constitue une violation flagrante de la souveraineté et de l'intégrité territoriale d'un pays indépendant, et va directement à l'encontre des principes généralement reconnus du droit international et de la Charte des Nations Unies.

Le Gouvernement de la République fédérative socialiste de Yougoslavie estime qu'aucun Etat, ou groupe d'Etats, n'a le droit de décider du sort d'un autre pays ou de son développement interne, ni de prendre des mesures contraires aux voeux publiquement exprimés du peuple et des organes constitutionnels d'un pays.

L'intervention militaire contre la République socialiste tchécoslovaque et l'invasion de son territoire ne peuvent en aucune façon être justifiées, d'autant plus que ce pays socialiste ne menace qui que ce soit ni, ainsi que le gouvernement légitime et les autres institutions constitutionnelles de la République l'ont déclaré sans équivoque, ne se sentait lui-même menacé.

Les gouvernements des pays qui prennent part à l'intervention militaire contre la République socialiste tchécoslovaque assument l'entière responsabilité des conséquences incalculables de leurs actions. L'intervention armée contre la

République socialiste tchécoslovaque constitue un encouragement direct de la politique de force, d'agression et de la dangereuse pratique qui consiste à intervenir constamment dans les affaires intérieures et le libre développement d'autres pays. Les conséquences négatives n'atteindront pas seulement la République socialiste tchécoslovaque, mais aussi les intérêts et les relations d'autres pays, leur sécurité intérieure et la stabilité de la paix en Europe et dans le monde.

Exprimant son entière solidarité, en ces moments graves, avec le peuple de Tchécoslovaquie, le gouvernement et les autres organes directeurs, constitutionnellement et légalement élus du pays, le Gouvernement de la République fédérative socialiste de Yougoslavie apporte son plein appui aux représentants légitimes de la République socialiste tchécoslovaque, qui réclament le retrait des forces d'occupation, le respect de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de la République socialiste tchécoslovaque, le respect de la volonté souverainement exprimée du peuple tchécoslovaque et la possibilité pour les organes constitutionnels et les assemblées politiques de la République socialiste tchécoslovaque de fonctionner normalement.

Le Gouvernement de la République fédérative socialiste de Yougoslavie s'adresse aux Gouvernements de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, de la République populaire de Pologne, de la République démocratique allemande, de la République populaire hongroise et de la République populaire de Bulgarie, avec l'espoir qu'ils prendront d'urgence des mesures pour mettre fin, sans délai, à l'occupation de la République socialiste tchécoslovaque."

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer immédiatement le texte de cette déclaration à tous les membres du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

Le représentant permanent adjoint
de la Yougoslavie auprès de
l'Organisation des Nations Unies,
(Signé) Zivojin JAZIC

